

Déclaration préalable au CTPD du 24/04/2007

Monsieur le Président-Directeur,

Depuis trop longtemps la Direction Générale des Impôts (DGI) bafoue le dialogue social. Pourtant, en 2004, elle n'a pas hésité à proposer aux représentants des personnels une charte sur ce sujet. Le SNADGI-CGT, composante syndicale majeure au sein de notre administration, a dans un souci d'ouverture, paraphé ce document début 2005 comme 4 autres OS, sous réserve que la DGI respecte ses engagements.

Lors de son Congrès de Guidel, début Avril 2006, un constat patent s'est imposé. Les responsables de la DG n'avaient, à aucun moment, tenu leur promesse. Systématiquement au travers de son contrat de performance, entre autre, elle a imposé ses réformes et des suppressions d'emplois massives, sans aucune concertation.

Un dogme néolibéral sévit actuellement dans notre pays et les services publics n'en sont pas épargnés. Il est curieusement trop souvent porté, voire défendu, par la hiérarchie. Des notions marchandes essayent de marteler la conscience des fonctionnaires en leur présentant leur mission en terme de productivité mesurée à coup de rendement. A ce stade il faut savoir de quoi on parle. En effet il existe deux types de services publics : **les services publics non marchands (financés par l'impôt, ils rentrent dans une logique budgétaire) et les services publics marchands (financés par leurs usagers. Il s'agit des grands services en réseau : poste, télécom, électricité, rail, etc.).**

Les services publics non marchands recoupent des activités qui relèvent de l'intérêt général et ne peuvent donc être laissés au simple déroulement des initiatives privées et aux lois du marché. Dans quelle catégorie le Ministère des Finances entre-t-il et à fortiori la DGI ? Evidemment, aucune personne dans cette salle n'ignore que c'est dans le premier....

Pourtant, Monsieur le Président-Directeur, vous n'avez de cesse, en bon fonctionnaire, de déclamer à longueur de journée des discours sur le rendement et la productivité censés être mesurés voire démontrés par des indicateurs et ce dans tous les domaines de nos missions. Outre l'absurdité souvent patente de cette démarche productiviste, quelles en sont les **conséquences réelles en matière de service public : exclusion des populations non-solvables, dégradation de la qualité du service, souffrance, de plus en plus sensible des salariés sur leur lieu de travail, prévarication et réduction massive de l'emploi, disparition sur une grande partie du territoire des services de proximité. La logique du profit, lequel d'ailleurs !!!, l'emporte sur la solidarité et le partage qui sont pourtant le ciment du service public. Dans le même temps c'est un recul indiscutable de l'équité entre tous les citoyens et également de la démocratie .**

Autre curiosité, pour ne pas dire absurdité en terme de service public, c'est la notion de performance portée par nos fameux contrats du même nom. Dans le cadre de la **LOLF**, on instaure une rémunération dite à la performance, alors que cette notion est totalement antinomique dans la sphère des services publics non marchand. Le rôle et la nature égalitaires de ces derniers contredisent cette notion capitaliste.

Au niveau local, cette déviance est adoptée sans état d'âme, par les responsables du plus haut au plus bas de l'échelle. Manifestement, préoccupés par leur seul déroulement de carrière, fortement incités, pour ne pas dire sommés, voire harcelés pour les rares réticents, ils exécutent toutes les consignes, quelque fois avec zèle.

Cela crée un climat tendu dans les services entre les agents d'exécution, cadre A compris, et une hiérarchie toujours muée presque exclusivement par sa soif d'ambition. Ce n'est pas votre discours qui serine que vous ne rencontrez que des agents sereins lorsque vous passez dans les services qui va cacher cette réalité.

Aujourd'hui, Monsieur le Président-Directeur, après un bras de fer avec toutes les OS qui ont refusé solidairement toutes réunions paritaires aux plans national et local depuis près de 5 mois, Monsieur Parent a, le 8 février, accepté des rencontres pour enfin commencer un vrai dialogue et surtout de vraies négociations. Lors de ces réunions au nombre de 4, qui n'étaient que préparatoires à une éventuelle reprise d'un dialogue réel, 18 points ont été actés pour négociations. Le 28 Mars toutes les OS de la DGI se sont réunies. Elles ont accepté de s'engager sur ces 18 points des négociations et ce malgré le refus de la DGI de retirer la fiche 3, qui concerne les affectations locales en fonction de l'ancienneté. Cette dernière ne veut pas non plus parler des suppressions d'emplois et de la rémunération arguant que ce n'était pas de son ressort.

Le 6 Avril la DG a proposé de commencer les négociations ... le 25 Avril et a demandé que les OS ne boycottent plus les instances paritaires locales. Ici, hormis une pseudo réunion informelle qui s'est transformée en simple tête à tête digne d'Ubu, la consigne a été jusqu'à ce jour respectée. Vous même, vous nous appelez à revenir avec insistance en arguant de notre responsabilité. Forcément, vous devez dans un avenir très proche, décider d'orientations radicales. Pour cela la présence des OS, vous est indispensable pour faire croire qu'il y a concertation. Le SNADGI-CGT 43 vous rappelle que lors des votes, souvent les contres et les pour sont à égalité, ici c'est 5 à 5. Curieusement notre Président a une voix prépondérante. Etant habitué à être juge et partie, il est aussi, hors instance paritaire, Directeur. A partir de cette constatation, tous les membres de ces instances, et bien au delà, peuvent comprendre que les dèss sont forcément pipés.

C'est pourquoi, Monsieur le Directeur, les représentants du SNADGI-CGT 43 tiennent à mettre les choses au point. **Elus en 2004 pour défendre les intérêts de tous**, ils n'ont à aucun moment défailli et s'il y a quelqu'un qui peut en témoigner c'est bien vous. Chaque fois qu'il a fallu manifester collectivement contre certaines de vos faiblesses (notation nouvelle, affectations locales, restructurations....) ils ont œuvré par des actions unitaires avec succès. Chaque fois qu'il a fallu défendre individuellement un agent, ils ont répondu présent avec pugnacité, portés par la conviction qu'ils avaient raison, souvent avec efficacité (notation, affectations, respect de certains droits ...). Pourtant nous pouvons constater une chose. Après une action spectaculaire d'une grande majorité de vos agents lors du CTPD sur le SDOS 43, le 13 décembre 2005, vous n'avez pas tenu tous vos engagements, même si à cette occasion le SNADGI-CGT 43 a eu une position parfaite et vous le savez. Après une nouvelle manifestation massive de vos agents lors du CTPD sur les emplois en Hte-Loire, le 20 décembre 2006, vous êtes passé en force sur la suppression d'un poste de cadre A à Yssingeaux et cerise sur le gâteau, vous vous êtes permis le luxe de supprimer un poste de géomètre sur Brioude alors que la DGI s'était engagée à n'en supprimer aucun en 2007. Vous même lors d'un précédent CTPD vous nous aviez affirmé que ce n'était pas dans vos intentions.

Alors Monsieur le Directeur, que faut il penser de quelqu'un qui veut absolument passer pour une personne d'ouverture, qui prône chaque fois qu'elle le peut défendre la charte sur le dialogue social et qui dans le même temps ne respecte pas ses engagements. Croyez vous, comme beaucoup trop de responsables de tous niveaux, que le simple fait d'être galonné permette de bafouer vos dévoués. La réponse est non. Une des fonctions du syndicalisme est de s'opposer, **coûte que coûte**, à tout excès de dirigeants ou d'une hiérarchie à la botte d'une idéologie qui ne respecte pas l'individu et ce en quelque matière que ce soit.

Vous avez face à vous, Monsieur le Directeur, des représentants du SNADGI-CGT 43 déterminés à faire entendre la voix de leurs mandants. N'ayez pas la faiblesse de penser que ces derniers sont enfin prêts à se faire tondre par des méchants venus d'ailleurs, qui obéissent gentiment à toute

orientation à partir du moment que ça leur rapporte. Ici on est chez nous et nous sommes prêts, tous ensemble, à vous le prouver.

Une dernière chose pour bien clarifier la situation, souvent vous lâchez que nous, représentants des personnels, nous pratiquerions dans les services une déviance que la hiérarchie utilise au quotidien. Nous voulons parler de la pression. Effectivement si nos responsables, écrasés d'épaulettes trop larges pour leurs frêles épaules, s'égarent trop souvent à ce jeu indigne à travers la notation, ou les brimades quotidiennes mesquines qui ne les grandissent jamais, nous pouvons vous confirmer que chaque fois que nous apportons une information claire, honnête et constructive à nos mandants, ces derniers, pas forcément aussi demeurés que certains le pensent, nous encouragent à défendre l'intérêt général et s'inscrivent dans l'action collective. Vous pouvez aisément en témoigner, étant toujours en première ligne vous aussi, mais du mauvais côté. Réagissez et venez aux côtés de ceux que vous prétendez défendre. C'est une des grandes différences d'avec vous qui êtes obligés d'imposer des réunions obligatoires, dites de travail, pour propager soit la désinformation, soit pour imposer vos décisions en faisant croire qu'il y a échange ou concertation. Vous appelez cela le dialogue !!! Malheureusement ce ne sont que de simples palabres vite oubliées. Nous, nous revendiquons, au nom d'une immense majorité d'agents, un véritable espace de dialogue et de concertation au sein des instances paritaires

Le passage en force systématique a, vous le savez, bien des limites.

Enfin, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs membres de la parité administrative sachez que vous aurez en face de vous des représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 toujours debout et totalement hermétiques à la compromission. Dites vous bien qu'un bon fonctionnaire peut être aussi un homme libre tout en respectant les consignes. Depuis trop longtemps nombre d'entre vous ont confondu application des ordres et ordres nouveaux, obéissant aveuglément à des orientations politiques plus que discutables en terme de respect humain et de défense du service public. Ils démontrent trop souvent un principe qui établit que dans une hiérarchie, chaque employé tend à s'élever jusqu'à son niveau d'incompétence. Sachant que l'incompétence n'a pas de frontières, ni dans le temps ni dans l'espace et que dans toute hiérarchie la crème monte jusqu'à ce qu'elle soit aigre. Nous le constatons trop souvent. A moins que ce ne soit tout simplement d'origine génétique... et là y a rien à y faire !!

Enfin Monsieur le Président-Directeur, le SNADGI-CGT 43 vous demande d'appliquer strictement la règle de l'ancienneté lors de l'élaboration des affectations locales. Si tel n'était pas le cas nous vous demandons de venir l'expliquer sur le terrain lors d'une réunion commune avec tous les agents. Nous, représentants des personnels du SNADGI-CGT 43, nous nous engageons formellement à participer activement à cet éventuel explication démocratique qui démontrerait une réelle volonté de dialogue.

Pour finir, nous vous signalons que vous avez mis un ordre du jour disproportionné à la durée d'une journée moyenne de travail. Nous vous rappelons, jusqu'à changement ou preuve du contraire que nous sommes toujours à la semaine des 35 heures. Déjà la préparation et le compte rendu sérieux d'un CTPD souffrent d'un manque de temps criard, s'ils sont faits de manière responsable et sérieuse. Alors mettre autant de sujets complexes à l'ordre du jour, sans parler des sympathiques questions diverses de l'administration est une preuve, que soit vous avez décidé de nous présenter vos sujets pour avalisation sans commentaire, soit que vous pensez que nous n'avons aucune remarque ou question diverse. Le SNADGI-CGT 43 fidèle et constant dans ses positions vous répond que vous avez tout faux et qu'il faudrait revoir votre copie. Alors dites nous pourquoi en toute responsabilité vous avez surchargé cet ordre du jour. Et surtout ne nous dites pas que c'est parce que nous n'avons pas participé depuis 5 mois à des réunions paritaires bidons, du moins pour ce qui concerne le SNADGI-CGT 43 qui n'a pas deux discours et qui rend toujours compte à tous les agents de la Hte-Loire de ses positions réelles. Cette situation de boycott est exclusivement le fait de la DGI et de vous même puisque vous êtes un représentant trop souvent zélé de notre direction générale.